DES DELLE

EXTRAIT DU REGISTRE BERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Communauté de Communes

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

OBJET:

Compte de gestion du budget annexe du Service Public de la Petite Enfance pour l'exercice 2020

Décision n° 21 03 02

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 25 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes, en séance non ouvert au public mais retransmis en direct par voie électronique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

<u>Etaient présents</u>: Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Gérard Branda, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Messieurs Gérard De Zordo, Alain Michellis, Armand Gasiglia, Mesdames Sandrine Guglielmino, Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallaury, Madame Christiane Blanc-Ricort, formant la majorité des membres en exercice.

<u>Absents représentés</u>: Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda; Madame Nadine Ezingeard par Alain Alessio; Madame Nicole Colombo par Armand Gasiglia.

<u>Absents</u>: Messieurs Robert Nardelli, Cyril Piazza, Michel Lottier, Jean-Marc Rancurel, Edmond Mari, Madame Evelyne Laborde, Monsieur Jacques Saulay, Madame Alexandra Russo, Monsieur Romain Bianchi, Madame Sophie Esposito, Monsieur Philippe Mineur, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, Madame Germaine Millo.

Monsieur Jean-Claude Vallauri a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L. 2121-31 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14;

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte de gestion du Service Public de la Petite Enfance pour l'exercice 2020 tenu par le receveur communautaire;

Considérant que les résultats portés sur le compte de gestion et le compte administratif sont identiques et sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		0,00€
Opérations de l'exercice	2 880 158,29 €	2 880 158,29 €
Résultat d'exécution	2 880 158,29 €	2 880 158,29 €
Résultat de clôture		0,00 €

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 21 Nombre de votants : 24

Pour: 24 Contre: 0 Abstentions: 0

AR PREFECTURE

006-240600593-20210325-210302-DE

Regu le 02/04/2021

Considéran qu'il y a bien concordance des écritures comptables du receveur communautaire et de l'ordonnateur pour l'exercice 2020 du budget annexe du Service Public de la Petite Enfance;

Monsieur Tujague, 1^{er} Vice-président, propose d'approuver le compte de gestion du budget annexe du Service Public de la Petite Enfance dressé par le receveur communautaire.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Vice-président, après en avoir délibéré,

- **Déclare** que le compte de gestion du budget annexe du Service Public de la Petite Enfance pour l'exercice 2020 dressé par le receveur communautaire n'appelle pas d'observation ;
- Approuve le compte de gestion du budget annexe du Service Public de la Petite Enfance dressé par le receveur communautaire en concordance avec l'ordonnateur.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

55 bis RD 22

LE PRESIDENT M. LAVAGNA